## CONVENTION DE PARTENARIAT

Septembre 2022 - Juin 2023 EN DIRECTION DES PUBLICS JEUNES

#### **ENTRE**

		* * * * * * * * * * * * * * * * * * *	119	8.
		. All halp		
Représentée pa	ar Madame-Mo	onsieur	<u> </u>	
Maire (ou Prés	ident), autorise	é(e) par délibé	ration du	
en date du				i de la Arageo III de

ET

L'Association « Comité de Gestion du Théâtre du Beauvaisis » — Scène Nationale de l'Oise en préfiguration, dont le siège social est situé Place Georges Brassens — 60 000 BEAUVAIS ; ci-après dénommée « Le Théâtre du Beauvaisis »

Représentée par Madame Valérie Bulard, Présidente

#### **PREAMBULE**

#### Le Théâtre du Beauvaisis - Scène Nationale de l'Oise en préfiguration: un théâtre de pays dès l'enfance

Le Théâtre du Beauvaisis est un lieu de programmation pluridisciplinaire du spectacle vivant (théâtre, marionnettes, danse, lyrique, musique, humour...) ouvert à tous les publics dès l'enfance, de soutien à la création artistique, de sensibilisation et de formation des publics qui développe son projet artistique dans le Département de l'Oise et plusieurs de ses « pays » dont le Grand Beauvaisis, le Pays du Vexin-Thelle-Sablons, la Picardie verte, le Pays de Bray et le Pays du Clermontois-Plateau Picard.

Ainsi, le Théâtre du Beauvaisis offre aux enfants et aux jeunes scolarisés dans les établissements d'enseignement du Département de l'Oise la possibilité de découvrir des spectacles de théâtre, de danse, de musique dans le cadre des activités scolaires et extra-scolaires.

Le Théâtre du Beauvaisis pourra accompagner ces sorties culturelles par des actions de sensibilisation aux pratiques artistiques.

La commune ou le regroupement pédagogique signataire reconnaît la légitimité de cette intervention et entend la soutenir.

La présente convention a pour objet de préciser les conditions de la venue des classes des communes ou regroupement pédagogique signataires.

#### CECI EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRÊTE CE QUI SUIT

### Article 1 - OBJET

La présente convention s'applique aux actions de diffusion et de sensibilisation aux spectacles vivants s'adressant aux enfants qui fréquentent les établissements d'enseignement du premier degré – école(s) maternelle(s), élémentaire(s) et primaire(s) - de la commune ou du regroupement pédagogique signataire.

#### Article 2 – ORGANISATION

Le Théâtre du Beauvaisis organisera les transports en autocar.

Une notification sera envoyée à chaque enseignant au plus tard le 15 novembre de chaque année pour confirmation du (ou des) spectacle(s) et précisera les modalités d'organisation (jour et horaire de la séance, horaires des transports à l'aller et au retour).

#### Article 3 - FINANCEMENT

L'engagement financier de la commune (ou du regroupement pédagogique) signataire s'appliquera à partir des éléments fournis par les enseignants sur les fiches de vœux et confirmés par le Théâtre lors des notifications. Les enseignants pourront préciser par écrit les changements d'effectifs jusque 10 jours avant les représentations.

#### Article 4 - ENGAGEMENT DU THEATRE DU BEAUVAISIS

Le Théâtre du Beauvaisis s'engage à proposer chaque saison une programmation conséquente de spectacles jeune public destinée aux enfants de son territoire d'implantation.

Dans le cadre de la présente convention le Théâtre du Beauvaisis accueillera, dans la limite des places disponibles, les enfants de la commune ou du regroupement pédagogique signataire sur la base précisée à l'article 2 et conformément au contrat de financement annexé et signé par les trois parties (Commune ou regroupement pédagogique + Ecole + Théâtre).

#### Article 5 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention entre en vigueur à sa signature et expirera au 30 juin 2023.

#### Article 6 - COMMISSION D'ARBITRAGE

En cas de litige, une commission d'arbitrage sera réunie. Elle comprendra :

- Le Maire de la commune ou du regroupement pédagogique signataire (ou son représentant)
- Le Président du Théâtre du Beauvaisis
- Deux représentants du Conseil Municipal de la commune signataire.
- Deux membres du Comité de Gestion du Théâtre du Beauvaisis

#### **Article 7 - APPLICATION**

Le contrat de financement annexé devra être signé par le Maire de la Commune ou le Président du regroupement pédagogique signataire, par la Direction de l'Ecole et par le Président du Théâtre du Beauvaisis.

Fait à Le

Mr, Mme Maire de la commune de ou Président du regroupement pédagogique de Mme Valérie Bulard Présidente du Comité de Gestion du Théâtre du Beauvaisis 

# CONTRAT DE FINANCEMENT 2022/2023

#### ENTRE

	ATIONALE.
Rep	présenté par Madame Valérie Bulard, Présidente
Rep	crésenté(e) par
	ann i an i grantigar ann saige eile i bear agus gaidh taith a' feach ag bhaire a' gu an an
	ECOLE présentée par
PREAMB	ULE
Le présent des signata	contrat a pour objet de préciser les modalités et le montant de la participation financiènires.
Les enseigr	nants ( de la petite section maternelle au CM2) pourront choisir 1 spectacle.
*Les enseig	gnants font des vœux ; le Théâtre du Beauvaisis affectera les classes dans la limite de onibles.

## Coût pour 1 enfant à 1 spectacle (entrée + transport) : 12 €

- 6 € (part conventionnelle forfaitaire financée par la commune ou par le syndicat)
- 6 € (pris en charge <u>par l'école</u>) : 3 € pour l'entrée au spectacle et 3 € pour le transport

# Article 1: PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE OU DU SYNDICAT ET DE L'ECOLE

La Commune ou le syndicat signataire <u>en accord avec l'Ecole</u> s'engage à financer la (ou les) sorties(s) au Théâtre du Beauvaisis à hauteur de 6 € (part conventionnelle) par enfant et par spectacle; l'Ecole prendra à sa charge 6 € par enfant et par spectacle.

Après chaque spectacle, <u>le Théâtre du Beauvaisis</u> facturera <u>l'intégralité</u> des places et des participations transport à <u>l'Ecole</u>.

L'Ecole et la Commune ou syndicat signataire feront leur affaire de la répartition des participations selon le détail inscrit en préambule.

#### **Article 2: DUREE DU CONTRAT**

Le présent contrat est signé pour une durée d'un an et concerne la saison 2022/2023.

Fait à

le

Mr, Mme Maire ou Président Mr, Mme Directeur(trice) de l'Ecole Mme Valérie Bulard Présidente du Théâtre